

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31****Dubgrease GC 00**

Date d'édition : 22/04/19

Numéro de version 3

Révision : 15/04/2025

RUBRIQUE 1 : identification de la substance / du mélange et de la société / de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****Nom du produit : DUBGREASE GC 00****1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes****Catégorie du produit :** Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Lubexcel

Zi Actipôle

85 rue Jacqueline Auriol

BP 42

85170 Bellevigny

Téléphone : 02 51 47 78 06

Email : contact@lubexcel.com**1.4. Numéro d'appel d'urgence****France** : numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59**Belgique** - Tel : 32 070/245 245**Suisse** : 145**RUBRIQUE 2 : identifications des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Non classé selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Eléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Etiquetage non applicable.

Phrases EUH : EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31****Dubgrease GC 00**

Date d'édition : 22/04/19

Numéro de version 3

Révision : 15/04/2025

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3 : composition / informations sur les composants**3.1. Substances**

Non applicable.

3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH.

RUBRIQUE 4 : premier secours**4.1. Description des mesures de premiers secours**

Inhalation :	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais.
Contact avec la peau :	Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver la peau avec de l'eau savonneuse. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact oculaire :	Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins).
Ingestion :	NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer des maux de tête, des nausées et une irritation du système respiratoire.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31****Dubgrease GC 00**

Date d'édition : 22/04/19

Numéro de version 3

Révision : 15/04/2025

RUBRIQUE 5 : mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Produit chimique sec.
Mousse.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Évacuer la zone.

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.

RUBRIQUE 6 : mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précaution individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mesures générales : Le produit répandu peut être dangereusement glissant. Eviter tout contact direct avec le produit.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Équipement de protection respiratoire approprié.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir le produit renversé. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Dubgrease GC 00

Date d'édition : 22/04/19

Numéro de version 3

Révision : 15/04/2025

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

Pour la rétention : Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux : voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel : voir rubrique 8. Matières incompatibles : voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7 : manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation dans danger : Le produit répandu peut être dangereusement glissant.

Mesures d'hygiène : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Éviter le contact prolongé et répété avec la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Protéger de l'humidité. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart sources de chaleur, flammes nues, Etincelles. Ne pas fumer. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Dubgrease GC 00

Date d'édition : 22/04/19

Numéro de version 3

Révision : 15/04/2025

RUBRIQUE 8 : contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symboles des équipements de protection individuelle :



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Eviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité bien fermées.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps :

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des mains :

Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants en caoutchouc nitrile. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**Dubgrease GC 00**

Date d'édition : 22/04/19

Numéro de version 3

Révision : 15/04/2025

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations :

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9 : propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique :	Solide
Couleur :	Ambré
Odeur :	Pas disponible
Seuil olfactif :	Pas disponible
Point de fusion / Point de congélation	Pas disponible
Point d'ébullition :	Pas disponible
Inflammabilité :	Pas disponible
Limite inférieure d'explosion :	Non applicable
Limite supérieure d'explosion :	Non applicable
Point d'éclair :	Non applicable
Température d'auto-inflammation :	Non applicable
Température de décomposition :	Pas disponible
pH :	Pas disponible
Viscosité, cinématique :	Non applicable
Solubilité :	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) :	Pas disponible
Pression de vapeur :	Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C :	Pas disponible
Densité relative :	Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C :	Non applicable
Caractéristiques d'une particule :	Pas disponible

9.2. Autres informations**9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Dubgrease GC 00

Date d'édition : 22/04/19

Numéro de version 3

Révision : 15/04/2025

RUBRIQUE 10 : stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) connu(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 11 : informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) :	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) :	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) :	Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Non classé
Cancérogénicité :	Non classé
Toxicité pour la reproduction :	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) :	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) :	Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Dubgrease GC 00

Date d'édition : 22/04/19

Numéro de version 3

Révision : 15/04/2025

RUBRIQUE 12 : informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Ecologie – sol : Insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts

RUBRIQUE 13 : considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit / emballage :

Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie – déchets :

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

RUBRIQUE 14 : informations relatives au transport

En conformité avec : ADR / IMDG / IATA / ADN / RID.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Dubgrease GC 00

Date d'édition : 22/04/19

Numéro de version 3

Révision : 15/04/2025

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) :	Non applicable
N° ONU (IMDG) :	Non applicable
N° ONU (IATA) :	Non applicable
N° ONU (ADN) :	Non applicable
N° ONU (RID) :	Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) :	Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) :	Non applicable
---	----------------

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) :	Non applicable
--	----------------

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) :	Non applicable
--	----------------

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) :	Non applicable
---	----------------

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) :	Non applicable
---	----------------

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) :	Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) :	Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) :	Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) :	Non applicable
Groupe d'emballage (RID) :	Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement :	Non
Polluant marin :	Non
Autres informations :	Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre :	Non applicable
Transport maritime :	Non applicable
Transport aérien :	Non applicable
Transport par voie fluviale :	Non applicable

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**Dubgrease GC 00**

Date d'édition : 22/04/19

Numéro de version 3

Révision : 15/04/2025

Transport ferroviaire :

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15 : informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Non applicable****15.1.1. Réglementations UE**

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur.

RUBRIQUE 16 : autres informations

Indications de changement	
Date	Modification
22/04/2019	Création de la fiche de données de sécurité
02/10/2023	Révision de la fiche de données de sécurité
15/04/2025	Révision du format de la fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Dubgrease GC 00

Date d'édition : 22/04/19

Numéro de version 3

Révision : 15/04/2025

Abréviations et acronymes :	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
N° CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	« Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques » développé par les Nations unies
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)